## COMMUNE DE SAINT-GENEST-MALIFAUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU24 MARS 2023

Code Postal: 42660 Délibération n° 2023-02-15

Téléphone : 04 77 51 20 01 Fax : 04 77 51 26 71

Date de la convocation : 18 mars 2023Nombre de conseillers en exercice : 23Nombre de conseillers présents : 16Nombre de procurations : 7

Votes : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-quatre mars deux-mil-vingt-trois à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

## Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, BASTY Jean Pierre, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations**: ROCHETIN Pascale procuration à CHAVANA Jean Luc

ORIOL Jessica procuration à RAYMOND Jonathan LAROIX Laurence procuration à LESCANNE Etienne BESSON Hélène procuration à THOUMY Denis LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian CROZET Hélène procuration à MANDON Geneviève

BASTY Cécile procuration à EBOLI Laure

Absents excusés :

Secrétaire : EBOLI Laure

------

## OBJET: FISCALITE LOCALE - TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les taux des taxes locales sont inchangés depuis l'année 2002.

Il propose à l'assemblée de reconduire les mêmes taux d'imposition pour l'année 2023 :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
Taxe foncière sur les propriétés bâties
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties
41.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du maire.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS. COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 25 mars 2023.

Le Maire Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230324-2023-02-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023